

de
résolution

Procès-verbal du 10 octobre 2018

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, tenue en la salle des délibérations de la municipalité, au 80, Route de la Station, le 10 octobre 2018 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Madame la conseillère, Jenny Dufour et Messieurs les conseillers, Viateur Dubé, René Castonguay, Marc-André Dufour, Denis Boies et Alain Bois

formant quorum sous la présidence de Normand Dubé, maire
on procéda de la façon suivante :

Résolution no:

2018-10-227

**PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE
À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;


ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Extrait certifié conforme
ce 11 d'octobre 2018


Maryse Ouellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

de
résolution

Procès-verbal du 10 octobre 2018

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, tenue en la salle des délibérations de la municipalité, au 80, Route de la Station, le 10 octobre 2018 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Madame la conseillère, Jenny Dufour et Messieurs les conseillers, Viateur Dubé, René Castonguay, Marc-André Dufour, Denis Boies et Alain Bois

formant quorum sous la présidence de Normand Dubé, maire
on procéda de la façon suivante :

Résolution no:

2018-10-227
(suite)

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer la Municipalité de Sainte-Louise municipalité alliée contre la violence conjugale.

Signé

Normand Dubé, maire

Extrait certifié conforme
ce 11 d'octobre 2018



Maryse Ouellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière